



RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2011 :

EXAMEN DES DOCUMENTS TECHNIQUES DE L'ENQUETE EN PRELUDE A L'ETUDE DE BASE INTITULEE BILAN ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES TROUBLES DUS À LA CARENCE EN IODE (TDCI)

Le 29 novembre 2011 s'est tenue dans la salle de réunion n°307 du bâtiment INSAE la deuxième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, des Enquêtes et du Traitement (CPEET) au titre de l'année 2011. L'objectif principal de cet atelier de travail est d'examiner les documents techniques de l'enquête en prélude à l'étude intitulée « Bilan épidémiologique de la lutte contre les Troubles Dus à la Carence en Iode (TDCI) » en vue de la délivrance des visas d'opportunité et de conformité du Conseil National de la Statistique (CNS).

Après le lancement des travaux de la session extraordinaire par le représentant du DG/INSAE en la personne de M. Gibril MARTIN, Conseiller Technique du DG/INSAE et Directeur par intérim de la Coordination Statistique, de la Formation et la Recherche (DCSFR) un présidium composé de deux membres a été installé. Il se compose comme suit :

- **Président** : Michel SOEDE, Conseiller Technique du DG/INSAE,
- **Rapporteur** : Gillis GOGAN, Chef du Service de la Programmation et de la Coordination des Etudes et Recherches à l'INSAE.

La séance a connu la participation effective de 28 personnes dont 14 provenant des structures sectorielles. La liste exhaustive des commissaires est annexée au présent rapport.

A l'ouverture des travaux de la séance le président a procédé à la lecture du projet d'ordre du jour qui a été adopté par la plénière après quelques corrections de forme. Les points inscrits à l'ordre du jour adopté se présentent comme suit :

- Présentation du contexte, de la problématique et de la méthodologie de l'enquête,
- Examen des questionnaires et fiches de collecte,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa du CNS.

I-) PRESENTATION DU CONTEXTE, DE LA PROBLEMATIQUE ET DE LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, un représentant du comité technique de l'enquête entrepris par la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) sous l'égide de l'UNICEF, a présenté d'une part le contexte et la problématique de l'étude et d'autre part la démarche méthodologique adoptée dans la réalisation de l'enquête pour l'atteinte des résultats attendus. Au cours de cette présentation il a été question d'éclairer les commissaires sur les points qui suivent :

- Contextes international et national de réalisation de l'étude,
- Problématique soulevée pour la réalisation de l'étude,
- Objectifs de l'étude,
- Type d'étude et variables utilisées,
- Différents indicateurs de l'étude,
- Population cible de l'étude,
- Mode d'échantillonnage,
- Bref aperçu des outils de collecte des données,
- Constitution et répartition des équipes d'enquêteurs.

Au terme de l'exposé les commissaires ont exprimé des préoccupations qui tournent autour des points suivants :

- Le caractère très aléatoire et peu raisonné de l'échantillonnage du premier degré (tirage des communes) qui ne priorise en aucune manière les zones à fort risque endémique en TDCI,
- La fiabilité de l'examen du sel apporté en classe par les écoliers en lieu et place de des analyses du sel consommé au sein même des ménages,

- Le non respect des proportions réelles des filles et des garçons par classe pour l'échantillonnage du troisième degré (tirage des enfants de 06 à 12 ans scolarisés dans le secteur primaire public).

Les différentes précisions rectificatives apportées par le représentant de la DANA sont globalement liées au fait que la méthodologie adoptée pour la réalisation de l'enquête a été standardisée et recommandée au plan international par les experts de l'UNICEF afin d'assurer la comparabilité des statistiques produites d'un pays à l'autre. C'est pour cela que la population cible enquêtée ne s'intéresse qu'aux enfants âgés de 06 à 12 ans pris en milieu scolaire primaire public.

Suite aux débats entre les commissaires les deux recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des organisateurs de l'enquête :

- *Veiller, pour les prochaines éditions de cette enquête prévue pour se tenir à un rythme triennal, à étendre la population cible aux enfants âgés de 06 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés car le taux de scolarisation au Bénin bien que dépassant les 75% admet des disparités par sexe et par niveau d'instruction ;*
- *Veiller, pour les prochaines éditions de cette enquête, à étendre la population cible aux enfants âgés de 06 à 12 ans provenant des écoles du secteur primaire privé.*

Dans le but de garantir la qualité et la fiabilité des données qui seront produites, les commissaires invitent les organisateurs de l'enquête à prendre un certain nombre de précautions à savoir :

- *S'assurer que le sel apporté par les élèves enquêtés pour l'analyse de l'iodation est réellement celui consommé au sein de leur ménage respectif afin que le lien entre l'enfant et son ménage soit valable ;*
- *Eviter autant que possible que plusieurs enfants du même ménage soient tirés dans l'échantillon de l'enquête.*

II-) EXAMEN DES QUESTIONNAIRES ET FICHES DE COLLECTE

A ce niveau, les cinq (5) fiches de collecte de l'enquête ont été examinées pour leur amélioration.

- Fiche individuelle de collecte des données sur les TDCI

- Fiche de résultats de test rapide et de collecte de sel
- Fiche de centralisation des données collectées à l'école
- Questionnaire de contrôle du sel vendu sur le marché
- Fiche de contrôle de sel aux frontières.

A l'issue de l'examen de chaque fiche de collecte deux (2) recommandations d'ordre général ont été formulées par les commissaires :

- *Réorganiser toutes les fiches de collecte de manière à ranger les zones de codification dans une grille disposée complètement à la droite des pages ;*
- *Améliorer la rédaction du manuel en s'appesantissant sur la manière de remplir chaque question et les précautions à prendre par l'agent enquêteur.*

Les observations spécifiques à chaque fiche s'énumèrent comme suit :

1- Fiche individuelle de collecte des données sur les TDCI

- La codification de la question 8 « Numéro d'identification de l'élève » doit être ramené à ses 2 dernières positions uniquement car les 5 premières sont déjà enregistrées avec les questions 1, 2 et 4
- La question 8 doit être supprimée et sa nouvelle codification fusionnée à la question 6 « Nom et prénoms de l'élève ».

2- Fiche de résultats de test rapide et de collecte de sel

- La question 5 « Numéro de l'école dans la grappe » doit être supprimée et sa codification fusionnée à la question 4 « Nom de l'école ».

3- Fiche de centralisation des données collectées à l'école

Aucune observation majeure n'a été recensée sur cette fiche.

4- Questionnaire de contrôle du sel vendu sur le marché

- La question 7 doit être renommée : « Sources d'approvisionnements en kits de contrôle » et sa grille de codification effacée ;
- La question 8 doit être éclatée en 2 questions. La première « Nombre de kits en stock » gardera la codification à 3 positions et la seconde « Année d'expiration des kits » sera remplie avec l'année d'expiration la plus proche lue sur les kits en stock ;
- La question 11 doit être reformulée comme suit : « Combien de rapports de contrôle avez-vous effectivement produits en 2010 ? ». Ainsi, il doit être précisé dans le manuel

d'instructions aux enquêteurs qu'à ce niveau c'est le nombre de rapports réellement vus par l'agent de collecte qui doit être enregistré.

5- Fiche de contrôle de sel aux frontières

Les observations sur cette fiche sont identiques à celles faites sur le questionnaire de contrôle du sel vendu sur le marché.

III-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par le représentant de l'équipe d'organisation de *l'enquête en prélude à l'étude intitulée "bilan épidémiologique de la lutte contre les Troubles Dus à la Carence en Iode (TDCI)"*, les commissaires de la CPEET ont approuvé au nom du CNS l'exécution de cette étude par la DANA et la dissémination de ses résultats. Ils ont donné à cette enquête l'avis de conformité du CNS sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

Fait à Cotonou, le 29 Novembre 2011

Les Commissaires

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure
1.	DOSSOU Sylvestre	DPP/MESRS
2.	KPATINDE Gérard	DPP/MDAEP
3.	GBAGLO Ghislain	DPP/MISPC
4.	AHOUASSOU Gilbert	DPP/MAEP
5.	CHABI N. Armand	DGAE/DPC
6.	MENARD Dany Marlène	DPP/MJLDH
7.	BABADJIHOU Charles	DPP/MJSL
8.	HOUANGNI BOCOVO Mahougnon Raymonde	DPP/MERPMEDER
9.	KADIRI B. Ousmane	Chambre d'Agriculture
10.	GBAGBA Hippolite	MCTIC
11.	ILAYE Boni Moïse	DPP/MDGLAAT
12.	MARTIN Gibril	INSAE
13.	SOEDE Michel	INSAE
14.	ABODE Jean Marie	INSAE
15.	TEKA Cécile	INSAE
16.	GOGAN Gillis	INSAE
17.	DJATON KOUBADJE Sourou	INSAE
18.	DOSSOU Femi Christian	INSAE
19.	AHAMIDE Armelle	INSAE
20.	KOUHONTODE A. Ernest	INSAE
21.	VIDEHOUEYOU Joëlle	INSAE
22.	KAKPO Eliakim	INSAE
23.	HOUNGUEVOU Rémy	INSAE
24.	OBOSSOU O. Hervé	INSAE
25.	DANSOU A Martinien	INSAE
26.	GUEDEGBE Darius	INSAE
27.	ELAVAGNON François	INSAE
28.	ADJE Rosalie	INSAE